

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JANVIER 2018 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

ABSENTS EXCUSES : LAGNEAU Pierre (pouvoir CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange). Patrice RAYMOND

Le secrétaire de séance est Berty ROBERT

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération ouverture de crédit avant vote du budget 2018

DELIBERATION 2018-01

M. le Maire,

- explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente soit 1 006 067,86 €,.

- propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2018 des dépenses d'investissement pour le montant de 1 006 067,86 x 25 %, soit 251 516,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2018 pour des dépenses d'investissement

2- Délibération approuvant la modification des statuts du SICECO

DELIBERATION 2018-02

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le comité syndical du SICECO (Syndicat intercommunal d'énergie de Côte-d'Or) a, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au syndicat de 6 établissements publics de coopération intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

M. le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de statuts.

Il propose au conseil municipal de les approuver.

En référence à une mauvaise expérience, conduisant à un contentieux, que la commune a vécu avec le SICECO, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver cette modification de statuts. Florent SALIGOT estime qu'il n'est pas bon qu'un organisme tel que le SICECO élargisse trop ses champs d'intervention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

Le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, à cette délibération.

3- Modalité d'attribution des logements locatifs

Concernant les nouveaux logements construits dans l'ancien presbytère, la commune souhaite en confier la gestion à un cabinet privé. Dans un premier temps, sur la question des modalités d'attribution de ces logements locatifs, une partie du conseil municipal estime que, sur proposition du gestionnaire désigné, la commune devrait avoir un droit de regard sur les candidats à la location.

Mais Frédéric LANOIR et Marie-Pierre DESBROSSE considèrent que, si l'on fait appel à un cabinet pour la gestion de ces logements, on ne doit pas se préoccuper du choix des locataires, cette responsabilité incombant entièrement au dit cabinet. Faute de quoi, pour Jean-Baptiste FERRAND, il pourrait toujours y avoir un soupçon de parti-pris de la part de la municipalité. Les conseillers précisent toutefois qu'il est possible de préciser des critères, dans la lettre de mission confiée au cabinet gestionnaire. Globalement, les conseillers estiment qu'il est plus sain de ne pas se mêler du choix des futurs locataires.

Le cabinet gestionnaire sera rémunéré sur une base de 9 % du montant des loyers perçus.

Gilles BIANCONE précise que, pour l'heure, un seul cabinet de gestion a fait une offre de services à la commune. Le fait que la municipalité n'intervienne pas dans le choix des locataires est donc entériné par le conseil municipal.

4- Date de visite des logements à la population

A la suite d'une demande de visite des nouveaux logements du presbytère exprimée par des habitants de la commune, le conseil approuve cette décision et fait savoir qu'une date pour cette visite sera prochainement communiquée.

Arrivée de Patrice RAYMOND à 20h25.

5- Inauguration du chemin de contournement du village

L'idée d'une promenade inaugurale sur le chemin de contournement du village a été proposée. Plusieurs dates ont été évoquées au cours de la discussion entre conseillers. C'est finalement sur le lundi de Pâques, 2 avril, que les avis ont convergé. Le départ de cette randonnée inaugurale serait donné à 10 heures.

6 Mise en place du comité des fêtes

Concernant la mise en place du comité des fêtes, une assemblée générale constitutive va être organisée. Sa date a été fixée au vendredi 9 mars à 20 heures à la salle des fêtes. Les statuts de ce comité des fêtes devront être déposés en préfecture au plus tard en mai. Patrice RAYMOND précise que le repas des aînés de la commune et la cérémonie des vœux du maire ne seront pas pris en charge par ce comité des fêtes.

7 Orientations budgétaires pour 2018

Les conseillers municipaux sont invités à faire connaître ce qu'ils souhaiteraient faire inscrire au budget 2018.

Parmi les idées proposées :

- l'aménagement du chemin de contournement avec des agrès permettant une pratique sportive.
- Une ouverture sur l'arrière de la salle des fêtes.
- La réfection de la toiture du local situé juste à côté de la mairie.
- Le remplacement de la tondeuse à gazon autoportée.
- Installer un parking et une main-courante à l'église.
- Agir pour renforcer l'étanchéité de l'église.
- Augmenter la capacité des systèmes d'absorption d'eau de pluie pour la rue Basse.
- Eclairage du clocher de l'église.
- Réfection du soubassement de la porte de l'église.

- Création d'un parking, place des Marronniers.
- Taille des arbres de la place des Marronniers.
- Amélioration de la signalétique à l'intérieur du village.
- Nécessité de réfléchir à la sécurité routière dans le village, en raison de vitesses excessives trop souvent constatées.
- Installation d'un adoucisseur d'eau à la salle des fêtes.

Il s'agit de propositions qui pourraient être inscrites au budget 2018 ce qui ne signifie pas que toutes seront obligatoirement réalisées en 2018.

Questions diverses :

Gilles BIANCONE fait lecture d'une lettre de Martine CIRE, habitante du village, adressée à la commune. Elle aborde justement, et de manière très concrète, la problématique de la sécurité routière dans le village. Mme CIRE y évoque le fait qu'elle a été témoin du fait qu'un conducteur, qui roulait manifestement à une vitesse excessive, a récemment écrasé un chat à l'entrée du village. D'autres personnes ont également été témoins de la scène. Mme CIRE propose, pour lutter contre de tels agissements, de déplacer les panneaux d'entrées du village, espérant ainsi obtenir un gain en matière de sécurité. Elle réclame également une limitation de vitesse à 30 km/h dans tout le village.

Les cas de vitesse excessive sont régulièrement constatés dans le village. Au sein du conseil, on s'interroge sur les réponses à apporter à des automobilistes au comportement manifestement irresponsable. Faut-il installer des ralentisseurs ? Des chicanes ? Se pose aussi la question de stationnement de véhicules à des endroits inadaptés ou rendant le passage des piétons potentiellement dangereux.

Magali PAULIN signale au conseil municipal que des jeunes du village souhaiteraient organiser un tournoi de football en juin prochain.

Jean-Baptiste FERRAND propose de relancer une formation sur l'usage du défibrillateur installé près de l'école. Il va proposer une date prochainement.

Jean-Michel GOBEROT informe le conseil municipal qu'il va participer à une formation sur le « zéro produits phytosanitaires » dans les cimetières.

Séance du conseil levée à 23 h .